Le Maire d'Embrun



Secrétariat Général

N/Réf.: OP/GM

Affaire suivie par Mr Guy BAUMSTARK Tél. 04.92.44.66.07 À

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal De la commune d'Embrun

Embrun, le 23 mars 2023

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, <u>à la Manutention</u>, le

Mercredi 30 mars 2023 à 18 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2023 (envoyé par Email le 10 mars 2023).

<u>Finances</u> : les membres de la commission « Finances » ont reçu les projets de délibérations financières pour la réunion de la commission du vendredi 24 mars 2023.

Compte de gestion 2022 budget général et budget annexe :

- -Rapport n° 2023-026 R : compte de gestion 2022 : budget général.
- -Rapport n°2023-027 R : compte de gestion 2022 : budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.

Compte administratif 2022 budget général et du budget annexe et affectation des résultats du budget général et du budget annexe :

- -Rapport n° 2023-028 R : désignation d'un Président de séance.
- -Rapport n° 2023-029 R: compte administratif 2022 budget principal.
- -Rapport n° 2023-030 R : Compte administratif 2022 budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.
- -Rapport n° 2023-031 R : affectation des résultats 2022 budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.
- -Rapport n° 2023-032 R: affectation des résultats 2022 budget principal.

Budget primitif 2023 - Budget général - Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière :

- -Rapport n° 2023-033 R: budget primitif 2023 budget général.
- -Rapport n° 2023-034 R: budget primitif 2023 budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.

- -Rapport n° 2023-035 R: budget primitif 2023 budget annexe ZAM Chauveton.
- -Rapport n° 2023-036 R: vote des taux d'imposition du foncier bâti et non bâti.
- -Rapport n° 2023-037 R : création budget annexe ZAM Chauveton Inventaire intermittent M14 (M57 en 2024).
- -Rapport n° 2023-038 R: attribution de subventions pour 2023.
- -Rapport n° 2023-039 R : attribution de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et convention.
- -Rapport n° 2023-040 R : vote des autorisations de programme et crédits de paiement.

Personnel Communal:

-Rapport n° 2023-041 R: modification du tableau des effectifs.

Marchés:

-Rapport n° 2023-042 R : attribution du marché pour l'aménagement, l'entretien et les grosses réparations de la voirie communale, de ses dépendances et des bâtiments communaux.

Liste des D.I.A.

Questions orales.

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal EYMEOUD